

Procès-verbal

de l'Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région

Date	:	Jeudi 6 avril 2006	
Heure	:	17 heures	
Lieu	:	Maison Pulliérane, Pully	
Présidence	:	M. Gustave MUHEIM	
Communes membres	:	Les Municipalités des communes de Prilly, Cugy, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix sont excusées.	
Bureau de coordination	:	MM. Daniel BRELAZ Denis DECOSTERD Serge VORUZ Gilbert BOVAY Jean-François THONNEY Serge ROY	Lausanne Secrétaire général Secteur Est Secteur Ouest Secteur Est Secteur Nord
Excusé :	:	M. Alain GILLIERON Daniel GROSCLAUDE	Secteur Ouest Secteur Nord
Secrétaire	:	Mme Marie Savary	Lausanne Région

AGENDA

**La prochaine Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région,
aura lieu le jeudi 14 septembre 2006 à Crissier à 17 heures**

Monsieur Gustave Muheim, président de Lausanne Région, ouvre la séance en saluant les participants et en excusant diverses personnalités.

Il passe la parole à Monsieur Jean-François Thonney, Syndic de Pully, qui souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente brièvement sa commune.

Le président sollicite Mesdames Maria-Chrystina Cuendet et Marianne Huguenin comme scrutatrices.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans remarque.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 septembre 2005 à Bottens

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Message du président

Monsieur Gustave Muheim donne lecture de son message à l'assemblée (annexe 1).

4. Rapport d'activités 2005 des présidents de secteur

Monsieur Serge Voruz, président du secteur Est en 2005, lit son rapport (annexe 2).

Monsieur Serge Roy, président du secteur Nord en 2005, lit son rapport (annexe 3).

Monsieur Gilbert Bovay, président du secteur Ouest en 2005, lit son rapport (annexe 4).

La parole n'est demandée pour aucun de ces compte-rendus.

5. Comptes 2005

Monsieur Muheim passe en revue les comptes 2005 des différents départements.

La parole n'est pas demandée sur les comptes 2005.

5.1. Décharge de la commission de gestion

La parole est donnée au représentant de la commission de gestion, Monsieur Jacques Millioud, Syndic de Cheseaux. Celui-ci fait part du rapport de la commission (annexe 5) qui n'appelle aucun commentaire.

5.2. Approbation

Monsieur Muheim informe les membres que la fiduciaire Fidinter a procédé à la révision des comptes 2005 de Lausanne Région. Monsieur Décosterd communique à l'assemblée le rapport que celle-ci a établi.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, la décharge de la commission de gestion pour les comptes 2005 de Lausanne Région.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, les comptes 2005 de Lausanne Région.

6. Clé de répartition financière

Préalablement au vote, Monsieur Muheim informe les membres qu'un amendement de la commune de Lutry a été déposé à ce sujet. Il passe donc la parole à Monsieur Guy-Philippe Bolay, municipal de la commune.

Monsieur Bolay indique que sa Municipalité a trouvé le document présenté peu clair. Ils n'ont pas compris s'il s'agissait d'assurer uniquement le déficit du fonctionnement ou aussi celui de l'investissement.

Monsieur Décosterd lui indique qu'un document complémentaire sera envoyé aux communes. Il ajoute que le vote de la clé de répartition revient à accepter un principe de financement, mais qu'ensuite tous les objets ainsi financés devront être soumis au vote des communes. Le déficit, présenté dans les documents que les communes ont reçu, se rapporte uniquement au fonctionnement d'une exploitation régionale. Le secrétaire général ajoute que les chiffres présentés dans le document sont indicatifs. Il rappelle aussi la clause d'effet suspensif permettant à une commune de suspendre son financement sur quelques années, pour autant que les critères établis soient respectés.

Monsieur Ambresin, municipal à Renens et président de la commission Financement régional félicite Monsieur Décosterd pour son travail, qui reflète parfaitement les travaux de la commission Financement régional.

Monsieur Tardy, syndic d'Epalinges relate les appréhensions de sa Municipalité :

- La valeur du point d'impôt tient compte du foncier et des immeubles, alors que dans le projet, il n'y a pas de corrélation avec un taux de base ;
- Elle refuse l'effet suspensif. S'il s'agit d'une grande commune, cet effet suspensif remet en cause l'entier du financement ;
- Les avantages et inconvénients sont différents selon les objets ;
- Elle accepte une telle clé de répartition pour un investissement, mais est réservée pour son utilisation en matière de fonctionnement qui ferait peser, sur certaines communes, une double péréquation, c'est pourquoi il serait intéressant de connaître les charges des villes-centres ;
- Elle estime que cette clé de répartition est trop floue, trop malléable.

Monsieur Muheim demande au syndic d'Epalinges si ces remarques doivent être prises comme un amendement de sa Municipalité. Celui-ci répond par la négative.

Monsieur Décosterd lui rappelle que le financement de chaque objet sera soumis au vote des communes.

Monsieur Muheim rappelle qu'une clé de ce type a été utilisée pour le financement de Beaulieu. D'autre part, le président ajoute que si une commune devait bénéficier de l'effet suspensif, il serait réduit afin que le manque financier n'excède pas 25 % du montant total, pour ne pas mettre en danger le projet.

Madame Huguenin, municipale à Renens, rebondit sur la double péréquation. À son avis, c'est exactement le contraire qui se produit. Cette clé de répartition corrige les effets de la péréquation. Elle se réjouit de voir que cette clé de répartition prend en compte les efforts péréquatifs des communes et remercie donc la commission Financement régional de l'avoir

imaginée ainsi. Elle termine en indiquant que c'est un bon outil, souple et modulable, qui peut être réévalué en fonction des rentrées fiscales et des effets péréquatifs.

Monsieur Bolay indique que les explications fournies lui conviennent et qu'il a maintenant un avis favorable au sujet de cette clé de répartition.

Monsieur Muheim soumet la clé de répartition financière au vote des communes :

L'Assemblée accepte, à 19 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions la clé de répartition financière.

La clé de répartition financière est acceptée par les communes membres.

7. Projet Agglomération Lausanne Morges - PALM. Point sur la situation

Monsieur Décosterd indique que ce projet a été soumis à la consultation des communes fin 2005.

Les résultats de cette consultation sont les suivants :

- Les principes généraux ont été acceptés ;
- Il y a eu quelques remarques concernant des volets aménagement du territoire et transports. Elles ont, et seront, prises en compte. ;
- Le volet institutionnel, qui proposait la constitution d'une assemblée constitutive, n'a pas remporté l'adhésion escomptée, ce qui implique que le projet de mettre sur pied cette assemblée doit être abandonné. Il en résulte que l'interlocuteur que la Confédération demande sera donc le canton.

Parallèlement, il est nécessaire que les communes et secteurs se structurent pour leurs travaux à venir. Les communes en seront prochainement informées.

Monsieur Muheim ajoute que le problème institutionnel rencontré par le PALM est non seulement rencontré par les autres projets d'agglomération, mais aussi par la Confédération en ce qui concerne les métropoles. L'important, ajoute le président, est que la discussion soit lancée.

8. Présentation de la problématique des Jeunes Adultes en Difficulté - JAD - par Monsieur A. Spagnolo - DSAS - et du projet Lausanne Région « Des places d'apprentissage pour les JAD » par Monsieur M. Gorgé, préfet honoraire.

Monsieur Spagnolo, du secrétariat général du DSAS, présente la problématique des Jeunes Adultes en Difficulté - JAD. Ceux-ci sont 1'700 dans le canton de Vaud, ils ont entre 18 et 25 ans. La moitié est apte à être placée, donc suivie par le DEC, et l'autre moitié ne l'est pas. Ils sont donc suivis par le DSAS et reçoivent le nouveau Revenu d'Insertion. Ils coûtent environ 12 millions par an.

Le projet de la commission Formation et Emploi des Jeunes vise la création de places d'apprentissage pour ces JAD, dans les communes. Monsieur Spagnolo termine en remerciant les collectivités publiques de reconnaître cette problématique en leur proposant des places de formation.

Monsieur Gorgé rappelle que ce projet vise à sensibiliser les communes membres de Lausanne Région à cette problématique. Ce projet de la commission Formation et Emploi des Jeunes sera présenté plus en détail dans chaque secteur. A cette occasion, il serait important que les municipaux se fassent accompagner du personnel technique.

Monsieur Gorgé termine en indiquant que l'objectif de ce projet serait de trouver de 12 à 15 postes d'apprentissage supplémentaires dans les communes.

Madame Salamin, municipale à Bussigny et présidente de la commission Formation et Emploi des Jeunes prend la parole pour indiquer que des solutions seront proposées pour les petites communes, comme celle d'une collaboration entre plusieurs communes pour former un apprenti. Elle ajoute que les communes qui s'engageront devront permettre aux JAD d'aller jusqu'au bout de leur formation ; cela signifie qu'elles s'engagent pour environ 3 ans.

Monsieur Bolay, municipal à Lutry, tient à rappeler que les communes luttent pour garder leurs apprentis. En effet, les exigences liées à ces formations, édictées par les Associations professionnelles, sont de plus en plus importantes pour les Maîtres d'apprentissage. Il faudrait peut être réfléchir, ajoute-t-il, à des formes différentes de formation, du type préapprentissage, par exemple.

Madame Margot, municipale à Crissier, indique que certaines professions accessibles par un apprentissage ne sont pas valorisées, et que les jeunes n'ont donc aucune envie de les faire.

Monsieur Tardy, syndic d'Epalinges, estime que le projet de la commission Formation et Emploi des Jeunes est une très bonne initiative. Il est d'accord avec les remarques de son collègue de Lutry. Il ajoute qu'il serait souhaitable que la commission soumette aux communes des propositions très concrètes de formation. Serait-il possible, par exemple, de former un jeune à la profession, non encore reconnue, d'intendant communal ?

Monsieur Voruz, syndic de Morges, indique que ce projet lui semble très intéressant pour autant qu'un encadrement soit proposé. Il serait heureux qu'il soit aussi présenté à sa commune.

Monsieur Ambresin, municipal à Renens, demande quand ces places seront proposées.

Monsieur Spagnolo comprend que c'est un processus qui prend du temps, et ajoute que ces places pourront être proposées dès la rentrée 2006, mais aussi en 2007 et plus tard.

Monsieur Roy, syndic de Jouxens-Mézery, rappelle que souvent les municipalités sont formées de personnes qui ont des entreprises, et qu'à ce titre, elles pourraient être intéressées par ce projet.

9. Divers et propositions individuelles

Comme la parole n'est pas demandée, Monsieur Muheim remercie les intervenants et tous les participants et lève la séance. Il passe la parole à Madame Cuendet, municipale à Pully qui convie l'assemblée au verre de l'amitié.

Marie Savary
Avec l'approbation de Monsieur
Gustave Muheim

Annexes : Message du président
 Rapport d'activités 2005 des présidents de secteur
 Rapport de la commission de gestion à propos des comptes 2005